

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON SEANCE DU 22 MAI 2026

Nombre de  
conseillers  
en exercice : 27  
Présents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boujan sur Libron, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 mai 2026

Etaient présents : Gérard ABELLA, Bernadette TAURINES FARO, Sylvie ALBERT, Stéphane DUIVON, Geneviève PLARD, Olivier LACROIX, Sandrine GIL, Philippe ENJERLIC, Christiane ENJALBY, Mélanie LEGRAND, Fabien CALAS, Séverine ESPURZ, Caroline CARETTI, Cédric LOPEZ

Absents représentés : René ARGELIES (Christiane ENJALBY), Edith JOFFRE (Geneviève PLARD), Jean-François JACQUET (Sylvie ALBERT), Sylviane LORIZ GOMEZ (Mélanie LEGRAND), Jean-Emmanuel LONG (Stéphane DUIVON), Arnaud JAMME-SERRES (Olivier LACROIX), Alexandre MORLA (Philippe ENJERLIC), Pierrette CASSAN (Sandrine GIL), Fabien ABELLA (Séverine ESPURZ), Julia BONNEAU (Bernadette TAURINES FARO), Julie PUELLES (Caroline CARETTI), Pierre VINCENT (Fabien CALAS), Julien SOUFFIR (Cédric LOPEZ)

Secrétaire de séance : Geneviève PLARD

### DELIBERATION N°31

#### OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A R.D.L INSERTION

Suite au renouvellement du conseil municipal, la Régie de Développement Local qui œuvre dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle depuis 1997 sollicite la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de son Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts de la Régie de Développement Local, Monsieur le Maire en tant que membre de droit est désigné d'office Délégué Titulaire. Il convient donc de désigner un Délégué Suppléant.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES** en avoir délibéré,

**DESIGNE** pour assister au Conseil d'Administration de la Régie de Développement Local (R.D.L Insertion) :

Délégué titulaire : Gérard ABELLA (Membre de droit)  
Délégué suppléant : René ARGELIES

Fait et délibéré à Boujan-sur-Libron, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Gérard ABELLA

Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
INFORME qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du JO du 03/12/83) modifiant le décret 65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Transmis au représentant de l'Etat le : 27/05/2026  
Affiché et publié le : 27/05/2026

